Charte d'utilisation de la caisse de « solidarité financière avec les salariés en grève »

I. Signataires

La présente charte est signée entre le syndicat Info'Com-CGT, au titre de collecteur de la caisse de « solidarité financière avec les salariés en grève », d'une part, et ________, structure participant à une grève reconductible dans le cadre de la lutte contre la loi Travail, d'autre part.

II. Nature de la caisse de solidarité

Une caisse de solidarité financière a été lancée, le lundi 23 mai 2016, par Info'Com-CGT, avec le Syndicat des imprimeries parisiennes (SIP)-CGT, la CGT-Air France et la CGT-Goodyear. L'appel aux dons était rédigé ainsi :

« La protestation contre la loi Travail a pris, ce lundi 23 mai, une nouvelle dimension. Avec des grèves et mobilisations dans les raffineries françaises, nos camarades de la CGT-Pétrole donnent une nouvelle impulsion au mouvement qui doit se propager dans de nombreux secteurs d'activités contre la loi Travail. D'autres secteurs se mettent également en grève reconductible : l'aviation civile, la RATP, la SNCF, les routiers, les dockers... sans oublier les étudiants, lycéens qui continuent de se mobiliser malgré les examens.

Leurs revendications ne sont pas spécifiques à un secteur d'activité : il s'agit d'une grève reconductible afin d'obtenir le retrait de la loi Travail, véritable régression sociale qui veut supprimer de nombreux droits!

Plus de deux Francais sur trois se déclarent aujourd'hui opposés à cette loi. Pour soutenir nos camarades grévistes jusqu'au retrait de la loi, Info'Com-CGT avec le Syndicat des imprimeries parisiennes (SIP)-CGT, la CGT Air France et la CGT Goodyear lancent ce jour un appel à la solidarité financière.

L'ensemble des sommes récoltées sera reversé à partir du 30 mai aux salarié.e.s en grève reconductible selon les modalités déterminées par leurs représentants.

Aidons-les à tenir. Faites un don en ligne sur https://www.lepotcommun.fr/pot/solidarite-financiere, site sécurisé, ou renvoyez votre chèque à l'ordre d'Info'Com-CGT en remplissant le bulletin papier.

Sur demande, vous pourrez recevoir un reçu. Les noms des donateurs (sauf celles et ceux qui souhaiteront rester anonymes) seront répertoriés sur le site internet de notre syndicat. »

III. Principes de versement des fonds

A l'exception des frais prélevés par le site lepotcommun.fr, Info'Com-CGT s'engage à reverser l'intégralité des sommes reçues à des structures d'aide aux salariés en grève reconductible : syndicats d'entreprises, unions locales, etc.

Ces fonds, remis au secrétaire ou au trésorier de l'association concernée, sont destinés à apporter une compensation aux salariés grévistes.

Pour bénéficier du versement effectif, les structures choisies devront accepter de signer la présente Charte d'utilisation de la caisse de « solidarité financière avec les salariés en grève ».

IV. Structures récipiendaires

Info'Com-CGT s'engage à publier sur son site internet les noms des structures récipiendaires des fonds, et les montants versés pour chaque entité.

V. Modalités d'utilisation des fonds

La structure bénéficiant d'une aide au titre de la caisse de solidarité s'engage à utiliser cette somme au profit des salariés en grève reconductible, selon les modalités qu'elle aura définies de façon démocratique et transparente.

VI. Non-discrimination

La structure bénéficiant d'une aide au titre de la caisse de solidarité s'engage à ne pas réaliser de discrimination dans l'utilisation des fonds, notamment entre syndiqués et non syndiqués, sauf si les grévistes concernés sont déjà aidés par leur propre organisation syndicale.

VII. Utilisation effective

La structure bénéficiant d'une aide au titre de la caisse de solidarité s'engage à ce que les fonds soient utilisés pour le conflit en cours et non mis de côté pour une action ultérieure.

VIII. Transparence

La structure bénéficiant d'une aide au titre de la caisse de solidarité devra réaliser un compte rendu sur l'utilisation effective des fonds et le communiquer à Info'Com-CGT, qui s'engage à le diffuser auprès des donateurs, à l'exception des informations personnelles ou confidentielles.

IX. Objectif

La présente charte, signée en deux exemplaires, l'un pour Info'Com-CGT, l'autre pour la structure locale, a pour but de faire vivre la solidarité pour obtenir le retrait de la loi Travail. Elle a pour seul objectif la définition d'engagements réciproques pour l'utilisation de la caisse de solidarité avec les grévistes.

X. Montant	
Le montant de l'aide apporté	ee à
cadre de la lutte contre le loi Travail	ir virement, peut être renouvelé. Dans ce cas, il
Signé à, le,	
Pour Info'Com-CGT	Pour
Romain Altmann	
Secrétaire général	Secrétaire/trésorier